

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2022-CS-17

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 10.11.2022**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 14 H 30 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre, VEYRENC Yves, GEIGUER Jacques
CCBA : ARNAUD Jean-Luc, COLLIGNON Jean, LACROTTE Robert, PONTIER Jean-Yves, BERNARD Dominique, DEVES Jean-François, LLORCA Patricia, SAUSSAC Marie-Christine
Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard
Pays des Vans en Cévennes : ROBERT Lionnel
Beaume Drobie : CHABANNE Francis, WALDSCHMIDT Pascal
Berg et Coiron : FARGIER Marie, GILLY Michelle, CHANAL Pierre-Henri, CROS Joël
Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, DURAND Marie-Christine, MASSOT Guy
Val de Ligne : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 19

Suppléants : 7

Procurations : 5

Votants : 31

Absents : 14

Date de convocation : le 4/11/2022

Procurations : BRUN Marc à CHAPUIS Pierre, DUCHAMP Cécile à PONTIER Jean-Yves, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, DELEUZE Johan à ROBERT Lionnel, CHANIOL à BAULAND Brigitte.

Absents : RIEU Dominique, GENEST Sandrine, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, DEFFREIX Christophe, NAJI Driss, ROSSI Joëlle, BASTIDE Bérangère, BRUYERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian.

Secrétaire de séance : GENEST Jacques.

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du comptable public. – Budget annexe de la pépinière « L'Espéidou »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif et de l'état du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion du budget annexe de la pépinière « L'Espélidou » dressé par le comptable public pour l'exercice 2021 et visé par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES

